



Association Valloire Nature Et Avenir

Valloire, le 8 Mai 2025

Boite Postale 8

73450 Valloire

Email : contact@vnea.net

Site Web <http://www.vnea.net>

Lettre aux Valloirins du 8 mai 2025 en réponse à l'article PLU du Maire publié sur Illiwap

Bonjour

Monsieur le Maire a publié sur illiwap un texte polémique sur le PLU. Notre association a souhaité y répondre en commentant certaines de ses affirmations sur lesquelles nous sommes en désaccord, bref rétablir notre vérité.

Le but est que chacun puisse se faire son avis. C'est d'ailleurs la proposition du Maire que l'on puisse discuter de son texte. Nous l'avons pris au mot. Vous trouverez en noir le texte du Maire, [en bleu notre réponse](#).

Nous vous en souhaitons bonne réception
Bien cordialement
Le Bureau de l'association VNEA

=====
Réponse de VNEA à l'article PLU du Maire publié sur Illiwap
Chers Administrés,

En 2010, le Conseil Municipal de l'époque a démarré l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En 2013, il est arrêté et entre en vigueur.

Il est ensuite attaqué devant le Tribunal Administratif de Grenoble qui l'annule par une décision en date du 15/12/2015.

La Commune fait appel de cette décision et la cour administrative d'appel de Lyon rétablit en 2018, à la virgule près, le PLU annulé en 2015.

[C'est tout à fait normal. En 2018, notre association a renoncé à défendre l'annulation du PLU puisqu'un nouveau PLU était en cours d'élaboration. Rappelons que lorsque le PLU a été contesté en justice, il prévoyait l'urbanisation du plat des Verneys et qu'en 2018 ce projet n'était plus à l'ordre du jour. Il n'y avait donc plus lieu de défendre une annulation du PLU alors que le projet contesté n'existait plus et qu'un autre, celui du Club Med, était en cours d'élaboration. Donc oui, nous avons permis que la cour d'appel revienne sur le jugement du tribunal administratif en ne le défendant pas vraiment. Nous l'assumons.](#)

[Même si le Maire cherche à les présenter comme telles, les décisions de justice ne sont pas erratiques. Il y a parfois des explications très simples.](#)

Entre temps, la Commune avait lancé en décembre 2015 une procédure d'élaboration d'un nouveau PLU.

Celui-ci sera arrêté et entre en vigueur en 2021.

Il est alors à nouveau attaqué, principalement par les mêmes requérants, et annulé en juillet 2024,

sans discernement, par une décision du tribunal Administratif de Grenoble bien que cela, vu le document, allait à l'encontre du bon sens écologique, et du courage politique.

Effectivement en 2021, notre association a déposé un recours contre le nouveau PLU. Vous pouvez prendre connaissance des raisons multiples qui ont conduit à son annulation par le tribunal administratif en consultant le jugement [sur notre site Internet](#).

C'est avant tout le projet Club Med aux Verneys qui en est la cause. Ce projet entraînait :

- la création d'un méga complexe hôtelier de 1500 lits .
- une dégradation de l'environnement en urbanisant 7,7 hectares en rive droite de la Valloirette avec des conséquences sur la faune et la flore
- la dénaturation du hameau des Verneys qui est pourtant classé pour le paysage
- des problèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées pour Valloire
- la destruction de l'écosystème économique existant du hameau des Verneys
- une empreinte carbone détestable avec le soi-disant développement d'une clientèle intercontinentale, miroir aux alouettes,
- La continuation d'une politique « tout ski » alors que tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut être 4 saisons et multi activités dans le contexte du réchauffement climatique.

Est-ce cela le bon sens écologique du Maire ?

Quoi qu'en dise Jean-Pierre Rougeaux, si le tribunal administratif a annulé le PLU 2021, c'est qu'il n'était pas conforme à la loi.

La Commune fait à nouveau appel de cette décision, et dans la foulée elle redémarre l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ce début d'année 2025.

Vous comprendrez que ce travail d'élaboration du PLU est très fastidieux et ingrat, il crée souvent des mécontents, mais, il est également indispensable et crucial pour l'avenir de Valloire.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, je vous demande d'être particulièrement attentifs à ce travail, de bien être assidus aux réunions d'informations, et d'intervenir en Mairie quand les Commissaires enquêteurs seront présents, afin de porter vos réclamations à connaissance.

Nous ne pouvons que le constater, l'annulation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) que nous avons créé en 2021 et qui a été supprimé brutalement et sans discernement par le Tribunal Administratif de Grenoble, va à l'encontre du bon sens écologique, économique et du courage politique.

Notre association sait parfaitement ce que représente le travail d'élaboration d'un PLU car elle a participé à un grand nombre de réunions préparatoires et ce pendant plusieurs années.

Notre association a toujours exprimé depuis 2018 son opposition au projet Club Med aux Verneys : un non-sens environnemental et même économique.

La réalité est que la participation à ces multiples réunions n'a servi à rien. Nous n'avons pas pu obtenir de réelles modifications. La seule qui nous était proposée était la couleur des parements et des peintures extérieures. Il ne nous restait donc que la solution du recours contentieux.

Il est donc surprenant qu'aujourd'hui, le Maire parle de brutalité et de non discernement du Tribunal administratif (TA) alors que tout était finalement prévisible.

Osons le dire, le Maire a fait preuve d'un manque de clairvoyance pour ne pas se rendre compte que, en l'absence de concertation, nous ferions un recours contre le PLU 2021 avec de fortes

chances d'obtenir gain de cause. Nous avons déjà obtenu l'annulation de documents administratifs pour le plat des Verneys. Bref, nous connaissons la marche à suivre, hélas !

Suite au recours en justice d'associations environnementales, appuyées par 2 ou 3 particuliers, cette annulation vient de montrer, depuis sa caducité, le désordre que cela va créer pour l'organisation touristique de Valloire à l'avenir et l'effet inverse du but exprimé par le dogme écologique excessif.

Des particuliers ont effectivement fait des recours, face à la brutalité de certaines mesures municipales comme par exemple la création d'un parking devant une maison individuelle et qui plus est sur le terrain de son propriétaire !

On aurait aimé que le Maire précise quel désordre a engendré l'annulation du PLU. La remise en question du projet Club Med et de l'extension du domaine skiable vers l'Aiguille Noire ? En quoi cette annulation a-t-elle des conséquences néfastes sur les problèmes d'ordre écologique ?

Je pèse mes mots, car on ne peut plus vivre sans la mise en place d'un cadre écologique, mais nous ne pouvons pas éteindre la lumière d'un coup au risque d'une atteinte à l'intégrité d'un élément important de la biodiversité : l'HOMME

Nous savons que la seule ressource du bassin de vie de Valloire, c'est le TOURISME et principalement actuellement et pour quelques dizaines d'années encore : le SKI.

La biodiversité étant constituée de toutes les formes de vie, les humains en font évidemment partie. Cependant le Maire, de toute évidence peu féru en matière d'écologie, semble confondre la conservation de l'espèce humaine avec les intérêts économiques des stations « façon année 1970 ».

Si on peut espérer que la pratique du ski se poursuivra quelques années encore, il est indispensable aujourd'hui d'anticiper pour que nos enfants, nos petits enfants puissent continuer à vivre à la montagne grâce à un TOURISME RÉINVENTÉ.

Avec le réchauffement climatique, le SKI ne peut plus être le moteur unique. Notre association souhaite avant tout

- que soit amorcée la transition vers un TOURISME MULTI-ACTIVITES (et pas uniquement centré sur le ski de piste).
- que soit préservé ce qui constitue un des atouts de Valloire : son ENVIRONNEMENT, la MONTAGNE AUTHENTIQUE...

A 1400 mètres d'altitude rien ne remplacerait le Tourisme, et qui nourrirait ses habitants.

Le ski, le VTT et la randonnée été hiver se pratiquent dans toutes les stations de montagne.

Les luges, les tyrolienne, les piscines et autres activités ludiques et sportives il y en a partout.

Ce qui font les forces principales de Valloire, c'est son village, ses jeunes, ses habitants originaux auxquels se sont agrégés des nouveaux venus, son accueil, sa palette d'événements artistiques et culturels, c'est son centre médical, sa pharmacie, ses commerces de bouches et restaurants, ses hôtels et maisons familiales, son école, son centre de secours, bref ce sont ses qualités particulières et intrinsèques

Hum...le Maire ne caresse-t-il pas ses électeurs dans le sens du poil en écrivant "Votre présence va permettre de différencier Valloire" ? Certes, cela va plaire.

Mais soyons honnête c'est un peu court car des pharmacies, des commerces de bouches etc....il y en a dans toutes les stations d'une certaine taille.

Si le TOURISME est l'activité majeure de Valloire, ce qui compte, c'est tout ce que les touristes viennent y chercher : comme écrit précédemment, un JUSTE équilibre entre

- un tourisme multi-activités (pas uniquement centré sur le ski de piste)
- un environnement préservé, une montagne authentique.

C'est un équilibre qui peut s'avérer fragile, car un tourisme que l'on espère 4 saisons, qui n'en sera que 3 au mieux, et diversifié ne peut exister qu'en présence de tous les facteurs précédents et démarquant.

Réfléchissez avant de supprimer un local commercial, réfléchissez avant de vous débarrasser de tous vos terrains constructibles pour des résidences secondaires, faites une pause.

Peut-on dire que chacun individuellement aurait de bonnes raisons pour le faire ? C'est indéniable !

Peut-on dire que collectivement c'est une erreur ? Certainement !

Imaginez-vous notre village avec de moins en moins d'habitants à l'année ?

Imaginez-vous notre village avec de moins en moins de commerces ?

Imaginez-vous notre village avec de plus en plus de volets clos, une majeure partie de l'année ?

Je pense que vous avez du mal à l'imaginer, car aujourd'hui vous raisonnez sur un schéma collectif avec lequel nous vivons encore, suffisant à nous satisfaire.

Nous envions souvent nos voisins Autrichiens pour la manière dont ils ont géré la destinée urbanistique de leur territoire. Je puis vous dire que si nous continuons ainsi, cette envie va s'amplifier et se transformera en regrets.

Nous entrons, avec la promulgation de la règle Zéro Artificialisation Nette (ZAN), dans une ère de réduction drastique de constructibilité, nous ne sommes plus maîtres chez nous, les SCOT et les PLU vont être extrêmement directifs sur ce sujet.

Beaucoup seront ravis de « cette décision pour sauver la planète », car il est vrai que nous ne pouvons imaginer, à l'extrême, une terre recouverte de ciment ou de bitume, mais cela va avoir des incidences imposées par les règles urbanistiques nationales, et cela en nous impactant, doit nous faire réfléchir.

Nous construisons le SCOT Maurienne sur un objectif visant une artificialisation nette à zéro en 2050.

Comme le PLU doit être en adéquation obligatoirement avec le SCOT, nous allons nous voir attribuer des surfaces ouvertes à la construction limitées et ainsi contribuer à l'effort de restriction. Rappelez-vous et pensez à la manière avec laquelle vos aïeux ont construit le Valloire qui nous fait vivre aujourd'hui, et essayer d'envisager ce qui pourrait l'abîmer.

Notons tout d'abord que la loi ZAN (zéro artificialisation nette) obligeant à réduire les zones constructibles, il est impératif de faire des choix :

- dans le PLU de 2021, 7,7 hectares étaient prévus pour le Club Med. Du coup de nombreux terrains constructibles étaient passés en zone naturelle ou agricole pour permettre la zéro artificialisation nette.
- Aujourd'hui, avec l'annulation du PLU et le retour au précédent, les propriétaires qui avaient vu leurs terrains perdre la quasi-totalité de leur valeur s'empressent de les vendre. C'est une conséquence directe de la décision qui a été prise dans ce PLU 2021 de tout miser sur le Club Med considéré comme projet phare.
- Car disons-le: même s'il ne le dit pas, pour le Maire le projet Club Med reste toujours à l'ordre du jour et les contraintes de la loi ZAN resteront là. Quels types de constructions veut-on pour Valloire ?

Pour nous, au-delà de ces choix, le projet Club Med va à l'encontre de l'évolution souhaitable vers un tourisme 4 saisons :

- Une telle structure ne peut pas fonctionner avec une clientèle réduite.
- Avec sa formule « all inclusive » sa clientèle fait très peu tourner le commerce local.
- Le Club Med, ce sont aussi des volets clos une grande partie de l'année.
- Ajoutons à cela qu'un tel projet ne peut que faire perdre son authenticité à la station.

Nous espérons que le réchauffement climatique qui engendre, d'année en année, de nouvelles difficultés (pluie à basse altitude, raccourcissement de la saison d'hiver, nécessité de recourir à la neige artificielle, mutations économiques, évolution de la clientèle) l'amènera à abandonner ce projet, à définir une vraie politique touristique, prenant en compte le réchauffement climatique, les transformations économiques en cours et cela dans la concertation. On ne peut pas continuer toujours et encore avec les mêmes anciens schémas des années 70.

Croyez en votre village, croyez en ses qualités, vénérez-les, entretenez-les, faites-les perdurer et conservez-lui son âme.

Je vous remercie si vous avez pris le temps de lire ce texte, qui je l'espère vous interpellera, et permettra d'en discuter entre vous.

Sur internet, Valloire se décrit comme un « village-station au charme authentique où tout est pensé pour les familles ». Nous sommes d'accord. Valloire a toujours été une station familiale. C'est ce qu'elle doit continuer à être si elle veut conserver sa clientèle fidèle.

Alors que la campagne électorale se prépare, on ne peut que s'interroger sur les beaux principes affichés par le Maire. Ils sont malheureusement en contradiction avec les projets réellement défendus. Nous le redisons : le projet Club Med est toujours à l'ordre du jour. Or c'est le type même de structure qui fera perdre son âme à Valloire.

A l'heure où le réchauffement climatique amène bon nombre de stations à repenser leur modèle, nous espérons que chacun aura à cœur de préserver ce qui différencie Valloire de certaines grandes stations notamment son environnement et son caractère de village-station qui constituent ses véritables atouts.